Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000061-20250408-BP2025-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 10/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Alata
Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

DELIBERATION N° 2025/32

APPROBATION DES AP CP EN GESTION PLURIANNUELLE NOMENCLATURE M57

Date de la convocation :
Mardi 1er avril 2025

Nombre de membres composant l'Assemblée : **23**

Nombre de conseillers en exercice : **22**

Nombre de membres présents **: 15**

Nombre de votants **: 15**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :
M. GONZALEZ

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, Mme ROMANI, M. MERY, *adjoints au Maire,* M. ALESANDRI, Mme AVOLIO, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, *conseillers municipaux.*

ETAIENT REPRESENTES :

ETAIENT ABSENTS : Mme CASASOPRANA, Mme FERRANDO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, M. PERALDI, Mme PIETRI, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

EXPOSE

Le règlement budgétaire et financier (RBF), adopté lors du conseil municipal du 25 mars 2025, prévoit de présenter les autorisations de programme (AP) et leurs révisions éventuelles au conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives, avec pour conséquence, l'actualisation du contenu de l'annexe budgétaire relative à l'état des AP/CP.

La présente délibération propose les opérations gérées pluri-annuellement (AP/CP), leur objet, leur montant, et la répartition des crédits de paiement. Le cumul des crédits de paiement (CP) doit être égal au montant des AP.

Je vous remercie donc, sur la base de ces éléments, de valider les montants d'ouverture des Autorisations de Programme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000061-20250408-BP2025-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 10/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Opération		Chapitre	Article	CP 2025	CP 2026	CP 2027	AP 2025	Total opération
				Dépenses d'Investissement				
202506	Mise en œuvre du réseau TOIP (informatique et téléphonie)	20	2051	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
		Total Chapitre 20		25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
202501	Maintenance et entretien des installations de l'éclairage public	21	21534	50 000,00 €	49 000,00 €		99 000,00 €	99 000,00 €
		Total Chapitre 21		50 000,00 €	49 000,00 €	- €	99 000,00 €	99 000,00 €
202412	Stade Barthélémy Silvani – Travaux de réaménagement des vestiaires	23	2313	159 390,00 €	106 260,00 €		265 650,00 €	265 650,00 €
202414	Travaux de réhabilitation et extension de la mairie du village	23	2313	248 410,06 €	947 645,64 €	62 950,31 €	1 259 006,01 €	1 259 006,01 €
202414.1	Travaux de réhabilitation de la place du village	23	2313	333 223,00 €	458 181,63 €	41 652,88 €	833 057,51 €	833 057,50 €
		Total Chapitre 23		741 023,06 €	1 512 087,27 €	104 603,18 €	2 357 713,52 €	2 357 713,51 €
		TOTAL GENERAL		816 023,06 €	1 586 087,27 €	129 603,18 €	2 531 713,52 €	2 531 713,51 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000061-20250408-BP2025-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 10/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DECISION

Sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN,
Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-21 ;

VU l'article R.2311-9 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du 25 mars 2025 portant sur le Règlement budgétaire et financier ;

APPROUVE l'ouverture, l'actualisation, la clôture et le rappel des autorisations de programme et crédits de paiement, tels que présentés ;

ADOPTE les dépenses résultant de ces autorisations de programme qui seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la commune, selon les échéanciers prévisionnels indiqués ci-dessus, susceptibles de variation compte tenu des aléas des projets pouvant survenir.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

……

Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
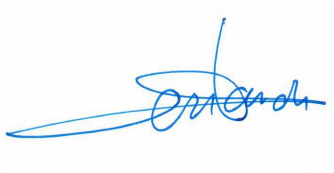
Le Maire,
Etienne FERRANDI